

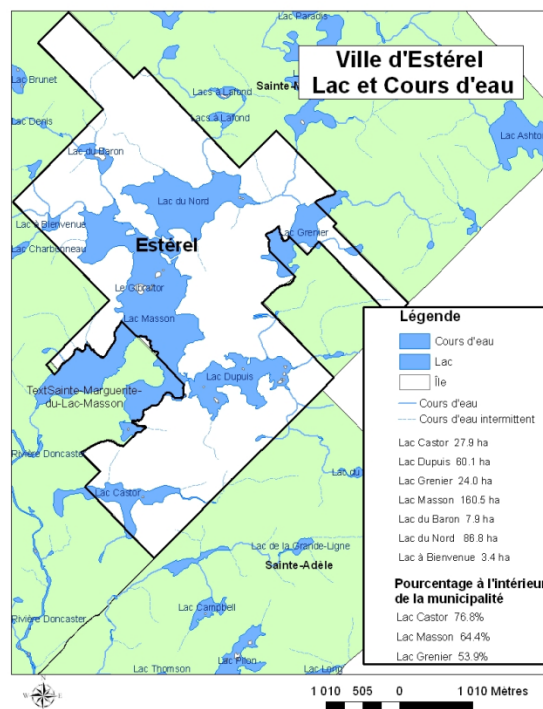
## Communiqué – Édition de novembre 2014

### Administration

Les résidents d'Estérel ont reçu récemment un envoi postal demandant de mettre à jour leurs coordonnées. Pour ceux et celles qui ne sont pas encore inscrits au communiqué mensuel, vous pouvez envoyer votre mise à jour à [nadine.bonneau@villedesterel.com](mailto:nadine.bonneau@villedesterel.com). Affichez les autocollants que vous avez reçus avec les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence et n'hésitez pas à informer le Service de protection en cas d'absence prolongée.

La saison nautique 2014 s'est bien déroulée dans l'ensemble avec l'application des règlements pour la protection des berges, des fonds marins, de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement. Nous remercions les plaisanciers qui ont respecté la distance de 150 mètres des rives pour pratiquer le wake surf et qui ont eu un comportement exemplaire pour protéger les berges des lacs Masson et du Nord. Rappelons que la pratique du wake surf est interdite sur le Lac Dupuis et permise dans les zones autorisées au lac du Nord et au lac Masson (Règlement 2014-627).

Nous souhaitons que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson harmonise ses règlements avec les nôtres afin de protéger les rives des résidences dans la Baie du Village et dans la baie du centre communautaire (Baie du Désespoir), puisque celles-ci sont sous la juridiction de la Ville de Sainte-Marguerite. Votre appui pourra aider à l'uniformisation de ces règlements. Écrivez-nous ou venez à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le vendredi 21 novembre à 17h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.



Nous sommes heureux de vous annoncer que la demande acheminée le 9 septembre 2011 à Transports Canada demandant le retrait de la restriction de remorquage récréatif sur les lacs Dupuis et du Nord a été officialisée dans la Gazette du Canada du 8 octobre dernier. (Référence : Gazette du Canada Partie II, Vol. 148, n° 21, 2014-10-08). Les activités de tirage récréatif pour le ski nautique et le tube sont donc maintenant autorisées sur les lacs Dupuis, Masson et du Nord.

## Environnement

Plusieurs citoyens se sont déplacés le 11 octobre dernier pour rencontrer les membres du Comité consultatif environnement (CCE). Les multiples actions pour protéger notre environnement ont été présentées et feront l'objet d'un communiqué spécial. Il reste cependant du travail à faire et nous sommes ouverts à vos suggestions et commentaires. Ceux-ci seront revus et analysés lors de la prochaine rencontre du CCE.

Il faut trouver un nom pour la mascotte du CCE! Envoyez-nous vos suggestions!



Les Fleurons du Québec, lors de la prestigieuse soirée de gala tenue le 30 octobre à Montréal, dévoilaient les résultats des municipalités classifiées. La Ville d'Estérel s'est vue attribuer la classification horticole de quatre fleurons et recevra une attestation officielle de classification, témoin des efforts d'embellissement et de développement durable de la communauté. Nos remerciements aux résidents et à Madame Francine Chaput, qui a pris grand soin des aménagements paysagers de la ville durant la saison 2014.



*Pour des informations additionnelles, vous pourrez vous référer aux comptes rendus des séances du conseil une fois approuvés et mis en ligne dans la rubrique « procès-verbaux ».*